



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2817**

commune (s) : Dardilly

objet : Aménagement de l'esplanade de la Poste - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 18 décembre 2018**Décision n° CP-2018-2817**

objet : **Aménagement de l'esplanade de la Poste - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Situé au cœur de la Commune de Dardilly le long de l'avenue de Verdun, à l'articulation du quartier des Noyeraies au nord et du Bourg au sud, le secteur de l'esplanade de la Poste apparaît comme un secteur à restructurer en raison d'une organisation viaire au caractère très routier, peu lisible et consommatrice d'espace. Les équipements publics environnants sont mal reliés au tissu résidentiel et les circulations "modes doux" rendues difficiles. Le projet s'étend sur une surface d'environ 2,1 ha.

Le projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste poursuit les objectifs suivants :

- développer, renforcer et épaissir la centralité du centre-bourg de Dardilly tout en la préservant par la création d'une nouvelle polarité aux fonctions mixtes,
- enrichir l'espace par des équipements renforçant la centralité (commerces, services, espaces publics),
- assurer les coutures urbaines avec les secteurs environnants, et notamment raccrocher le groupe scolaire des Noyeraies,
- simplifier et organiser la trame viaire pour assurer la lisibilité des déplacements et valoriser les modes doux,
- développer une nouvelle offre de logements, en diversifiant le parc de logements pour permettre des parcours résidentiels et la mixité sociale,
- mettre en place un projet guidé par une ambition en matière de développement durable, notamment en termes de création et sécurisation d'itinéraires modes doux, d'aménagement des espaces publics, de construction de bâtiments, et de prise en compte de l'identité végétale du secteur.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement Projet Base ETS Lyon / Toposcope / Cap Vert Ingénierie / Eood Ingénieurs Conseils par marché notifié le 28 juillet 2015.

Les travaux d'aménagement font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : travaux préparatoires, terrassements, réseaux pluviaux, eaux usées, eau potable, réseaux secs,
- lot n° 2 : revêtements de sols, signalisation, ouvrages divers en béton,
- lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie,
- lot n° 4 : fontainerie/ bassin aquatique en béton.

Le lot n° 4 sera l'objet d'une procédure lancée ultérieurement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'esplanade de la poste à Dardilly.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 octobre 2018, a choisi pour les différents lots, celles des entreprises et des groupements d'entreprises suivants :

Lot / tranche	Libellé du lot / de la tranche	Attributaire	Montant du marché	
			€HT	€TTC
1	travaux préparatoires, terrassements, réseaux pluviales, eaux usées, eau potable, réseaux secs tranche ferme : terrassement, voirie réseaux divers (VRD) et bassin principal	groupement Axima /Sade	2 052 539,25	2 463 047,10
1	travaux préparatoires, terrassements, réseaux pluviales, eaux usées, eau potable, réseaux secs tranche optionnelle 1 : bassin de rétention secondaire		46 800,14	56 160,17
1	travaux préparatoires, terrassements, réseaux pluviales, eaux usées, eau potable, réseaux secs tranches ferme et optionnelle 1	groupement Axima /Sade	2 099 339,39	2 519 207,27
2	revêtements de sols, signalisation, ouvrages divers en béton	groupement Axima/Sols confluence	1 216 151,40	1 459 381,68
3	plantations, mobiliers et serrurerie	entreprise Green Style	548 988,85	658 786,62

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec l'entreprise et les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : travaux préparatoires, terrassements, réseaux pluviales, eaux usées, eau potable, réseaux secs ; groupement d'entreprises Axima /Sade pour un montant total de 2 099 339,39 €HT, soit 2 519 207,27 € TTC, dont 2 052 539,25 €HT, soit 2 463 047,10 € TTC, pour la tranche ferme et 46 800,14 €HT, soit 56 160,17 € TTC, pour la tranche optionnelle n° 1,

- lot n° 2 : revêtements de sols, signalisation, ouvrages divers en béton, groupement d'entreprises Axima/Sols confluence, pour un montant de 1 216 151,40 €HT, soit 1 459 381,68 € TTC,

- lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie, entreprise Green Style, pour un montant de 548 988,85 €HT, soit 658 786,62 € TTC,

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 25 juin 2018, pour un montant de 13 950 000 € HT en dépenses et de 7 291 422 € HT en recettes, à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD), sur l'opération n° 4P06O2802.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au BAOURD - exercices 2019 et suivants - chapitre 011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.